



Stage d'observation 3ème

publié le 15/09/2021

La principale

Aux parents d'élèves de 3ième

Madame, monsieur, chers parents,

Les élèves de troisième effectuent chaque année un stage en entreprise d'une durée de 5 jours du 24 au 28 janvier 2022 (29 janvier si travail le samedi), encadré par la loi, il s'inscrit dans un processus global visant à aider l'élève dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation.

Le choix du stage peut être en rapport avec la profession envisagée par l'élève plus tard sans que cela ne soit impératif. Il s'agit de permettre à nos collégiens de découvrir une autre réalité, d'approcher le monde du travail et de s'enrichir humainement de cette expérience.

Les stages en relation avec la pratique d'un loisir ou en milieu scolaire ne seront pas validés. Depuis le 1er janvier 2019, les élèves de moins de 14 ans, des classes de quatrième ou de troisième sont autorisés à effectuer des séquences d'observation dans des entreprises de droit public ou privé.

Vous trouverez sur le site du collège ou sur pronote la convention de stage qui après signature par l'entreprise, votre enfant et vous-même devra être remise au professeur principal pour être visée par le chef d'établissement.

Nous restons à votre disposition, les professeurs principaux de troisième et moi-même pour toute question ou renseignement concernant le stage de troisième.

Bien cordialement.

Stéphanie Descamps

Principale du collège Jean Zay de Niort

Document joint

 [convention_stage_3ieme_college_jean_zay_11_rue_jean_zay_79000_niort_proposition](#) (PDF de 136.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.